

1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Mélange concentré de matières premières aromatiques (parfum)

Nom : LA NUIT DES VAMPIRES

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange

Usage industriel uniquement. Ne convient pas à un usage personnel sous cette forme ou concentration.

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Escentscia Limited
Address: 6 Pioneer Park, Clough Road, Hull. HU6 7HW UK.
e-mail: msds@escentscia.uk website: www.escentscia.uk
Téléphone: +44 (0)1482 332766

1.4. Numéros d'urgence

Numéro de téléphone des urgences: +44 (0) 1482 332766
Heures d'ouverture : 09:00-16:00

2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon la réglementation (EC) No 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1;H317

2.1.2 Informations complémentaires

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : ATTENTION

Mentions de danger (CLP) :

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence (CLP) :

P261- Éviter de respirer les vapeurs ou les poussières.

P272- Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas être autorisés à sortir du lieu de travail

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à l'eau et au savon

P321- Traitement spécifique (voir instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

P333+P313- En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P363- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P391 – Recueillir le produit répandu

P501- Éliminer le contenu/récipient conformément aux exigences réglementaires nationales ou régionales.

3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Description du mélange :

Le matériau est un mélange de matières premières aromatiques. La composition du matériau, concernant les ingrédients dangereux, est indiquée dans le tableau suivant.

Ingrédients dangereux

Conformément aux Règlements : 1907/2006 EC, 1272/2008, 453/2010, le mélange contient :

Nom Chimique	%	N° enregistrement REACH	Classement selon Règlement 1272/2008 (Règlement CLP)	CAS N°	EINECS N°	FEMA
Hexyl cinnamaldehyde	4-6	01-2119533092-50	Skin Sens. 1;H317 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 2;H411	101-86-0	202-983-3	2569
Iso-E Super [1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthalenyl)ethanone]	2-3	01-2119489989-04	Skin Irrit. 2;H315 Skin Sens. 1;H317 Aquatic Chronic 1;H410	54464-57-2	259-174-3	-
3-[5,5,6-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl]cyclohexan-1-ol	1,4-2,4	Indisponible	Eye Irrit. 2;H319 Aquatic Chronic 2;H411	3407-42-9	222-294-1	-
1-[(2-tert-butylcyclohexyl)oxy]butan-2-ol	1-2	Indisponible	Eye Irrit. 2;H319 Aquatic Chronic 2;H411	139504-68-0	412-300-2	-
Florol (Tetrahydro-2-isobutyl-4-methyl-pyran-4-ol)	0,5-1,5	01-0000015458-64	Eye Irrit. 2;H319	63500-71-0	405-040-6	-

Anisaldehyde (p-Methoxybenzaldehyde)	0,5-1,5	01-2119977101-43	Aquatic Chronic 3;H412	123-11-5	204-602-6	2670
Isoamyl salicylate	0,8-1	01-2120113917-55	Acute Tox. 4 (Oral);H302 Aquatic Chronic 2;H411	87-20-7	201-730-4	2084
d-Limonene	0,8-1	01-2119529223-47	Flam. Liq. 3;H226 Asp. Tox. 1;H304 Skin Irrit. 2;H315 Skin Sens. 1;H317 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 3;H412	5989-27-5	227-813-5	2633
Methyl cedryl ether	0,8-1	01-2120228335-61	Skin Sens. 1;H317 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410	19870-74-7	243-384-7	-
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylcyclopenta-gamma-2-benzopyran (Musk)	0,8-1	01-2119488227-29	Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410	1222-05-5	214-946-9	-
Ethyl vanillin	0,8-1	01-2119958961-24	Eye Irrit. 2;H319	121-32-4	204-464-7	2464
alpha,alpha-Dimethyl-p-ethylphenylpropanal (Floralozone)	0,4-0,5	Indisponible	Skin Irrit. 2;H315 Skin Sens. 1;H317 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 2;H411	67634-15-5	266-819-2	-
cis-3-Hexenyl salicylate	0,4-0,5	01-2119987320-37	Aquatic Acute 1;H400	65405-77-8	265-745-8	4750
Hexyl salicylate	0,24-0,34	01-2119638275-36	Skin Sens. 1;H317 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410	6259-76-3	228-408-6	-
Amyl salicylate	0,04-0,14	01-2120771342-58	Acute Tox. 4 (Oral);H302 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410	2050-08-0	218-080-2	-

Informations Complémentaires

Pour le texte intégral des phrases H incluses dans le tableau ci-dessus : voir la section 16.

4: Premiers secours

4.1. Ingestion accidentelle

Rincer la bouche avec de l'eau. Donnez jusqu'à un verre de lait ou d'eau. Obtenez immédiatement un avis médical.

4.2 Inhalation excessive

Amener l'individu à l'air frais et le maintenir au repos. Obtenez immédiatement un avis médical.

4.3 Contact avec la peau

Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec de grandes quantités d'eau (ou de l'eau et du savon). Si l'irritation persiste, ou tout autre signes de lésions tissulaires sont apparents, consultez immédiatement un médecin.

4.4 Exposition oculaire

Irriguer abondamment avec de l'eau pendant au moins 10 minutes. Obtenir un avis médical en cas d'irritation ou si des signes de lésions tissulaires persistent.

5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

CO2, mousse résistante à l'alcool, poudre sèche. N'utilisez jamais directement de l'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, du CO/CO2 et de la fumée peuvent être libérés.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les sources d'inflammation. Interdiction de fumer. Assurer une ventilation suffisante et contrôler la poussière. Porter une protection individuelle appropriée équipement, visé à l'article 8, pour prévenir toute contamination de la peau et des yeux. Évitez l'inhalation de vapeurs.

6.2 Précautions environnementales

Précautions environnementales recommandées à prendre concernant les déversements accidentels et le rejet de la substance ou du mélange, comme se tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les déversements importants doivent être contenus en utilisant du sable ou de la poudre inerte, et leur élimination doit être conforme aux Règlements gouvernementaux. Tout absorbant utilisé pour nettoyer les déversements doit être éliminé rapidement, de préférence par incinération, car certains cas de combustion spontanée de chiffons imbibés de matériaux similaires ont été signalés.

6.4 Référence à d'autres sections

Le cas échéant, il convient de se référer aux articles 8 et 13.

7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Évitez les flammes nues ou d'autres sources potentielles d'inflammation (par exemple, les équipements électriques). Ne pas soumettre à des températures inutilement élevées température pendant le traitement. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Maintenir une ventilation adéquate pendant le travail. Ne fumez pas, ne mangez pas et ne buvez pas lorsque vous utilisez ce produit. De bonnes routines de lavage personnel doivent être suivies.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Il est de bonne pratique générale de stocker dans des récipients fermés, de préférence pleins, à l'écart des sources de chaleur et à l'abri des températures extrêmes. Ne réutilisez pas le récipient vide.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Matière aromatique : Utiliser selon les bonnes pratiques de fabrication et l'hygiène du travail.

8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Contrôles de l'exposition

Ne pas soumettre à des températures inutilement élevées pendant le traitement. Maintenir une ventilation adéquate dans les zones de travail.

8.2 Protection personnelle

- a) Protection respiratoire : lorsque la ventilation peut être inadéquate, porter un appareil respiratoire autonome.
- b) Protection des mains : lorsque la protection des mains est indiquée, des gants de sécurité sont recommandés.
- c) Protection des yeux : lorsqu'une protection des yeux est indiquée, des lunettes de sécurité sont recommandées.
- d) Protection de la peau : en fonction de la situation de travail, celles-ci doivent inclure porter des vêtements de protection, ce qui limitera également la contamination par les odeurs des vêtements personnels. Bon hygiène personnelle est conseillée.

9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur	Liquide huileux jaune
Odeur	Caractéristique
Point d'éclair (°C)	70.0°C < POINT ECLAIR < 100.0°C
Solubilité dans l'eau	Insoluble (10%)
Solubilité dans d'autres solvants	Soluble (10%) dans alcool éthylique
Indice de réfraction (25°C)	1.449 - 1.459

10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu. Aucune réaction connue avec l'eau.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lors d'une manipulation et d'un stockage conformes aux dispositions

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Non attendu lorsqu'il est manipulé et stocké conformément aux dispositions.

10.4 Conditions à éviter

Évitez les températures supérieures ou proches du point d'éclair, les sources d'inflammation, les étincelles et les flammes. Ne pas chauffer des récipients fermés.

10.5 Matériaux incompatibles

Évitez tout contact avec des acides forts, des alcalis ou des agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Non attendu lorsqu'il est manipulé et stocké conformément aux dispositions. Si le stockage est fait dans les conditions recommandées, cela ne devrait pas produire de produits de décomposition dangereux.

11: Informations toxicologiques

Cette préparation n'a pas été soumise à des tests écotoxicologiques en tant qu'entité mais a été mélangée à partir de matériaux avec bibliographies toxicologiques établies. Compte tenu de la difficulté d'utiliser les évaluations toxicologiques standards actuelles techniques permettant de prédire les dangers pour les personnes sensibles ou découlant d'une utilisation imprévisible, cette préparation doit être considérée et manipulée comme si elle présentait des risques pour la santé et traitée en conséquence avec toutes les précautions possibles.

12: Informations écologiques

Cette préparation n'a pas été soumise à des tests écotoxicologiques en tant qu'entité. Compte tenu de la difficulté d'utilisation du courant techniques standard d'évaluation écotoxicologique pour prédire l'impact de modes de rejet particuliers sur les populations vulnérables, cette préparation doit être considérée et manipulée comme si elle présentait un impact environnemental à risques et traités en conséquence avec toutes les précautions possibles.

13: Considérations relatives à l'élimination

Les quantités résiduelles de produit doivent être traitées conformément aux instructions données aux points 6, 7 et 8 ci-dessus.

Les déchets doivent être éliminés conformément aux exigences réglementaires nationales ou régionales.

14: Informations relatives au transport

14.1 Transport terrestre ADR/RID

Classe ADR/RID : 0

Code Danger (Kemler)

N° UN Non réglementé

Groupe Emballage --

14.2 Transport maritime IMDG

Classe IMDG : 0
N° UN Non réglementé
Groupe Emballage --
N° EMS
Groupes de ségrégation : --

14.3 Transport aérien ICAO-TI and IATA-DGR

Classe ICAO/IATA : 0
N° UN Non réglementé
Groupe Emballage --

15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation spécifiques en matière de sécurité, de santé et d'environnement à la substance ou au mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/mélange par le fournisseur.

16: Autres informations

16.1 Indication des changements

Le contenu de la ou des sections suivantes modifie et remplace celui de la version précédente : 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15 & 16. Toutes les pièces mises à jour conformément au règlement (UE) 2015/830 modifiant Règlement (CE) n° 1907/2006.

16.2 Abréviations et acronymes :

ADR	European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
CLP	Classification Labelling Packaging Regulation; Regulation (EC) No 1272/2008
CAS#	Chemical Abstracts Service number
CMR	Carcinogen, Mutagen, or Reproductive Toxicant
DPD	Dangerous Preparations Directive 1999/45/EC
DSD	Dangerous Substances Directive 67/548/EEC
EC	European Community
ECHA	European Chemicals Agency
EC-Number	EINECS and ELINCS Number (see also EINECS and ELINCS)

EEC	European Economic Community
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Substances
ELINCS	European List of notified Chemical Substances
EN	European Standard
EQS	Environmental Quality Standard
EU	European Union
GHS	Globally Harmonized System
IATA	International Air Transport Association
ICAO-TI	Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMSBC	International Maritime Solid Bulk Cargoes
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
IUPAC	International Union for Pure Applied Chemistry
MSDS	Material Safety Data Sheet
OECD	Organization for Economic Co-operation and Development
OSHA	European Agency for Safety and Health at work
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals Regulation (EC) No 1907/2006
RID	Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
RIP	REACH Implementation Project
SDS	Safety data sheet
STOT	Specific Target Organ Toxicity
(STOT) RE	Repeated Exposure
(STOT) SE	Single Exposure
SVHC	Substances of Very High Concern
UN	United Nations

16.3 Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon

Classification selon le Règlement (CE) Nr. 1272/2008

Procédure de classement

Skin Sens. 1;H317

Méthode de calcul

16.4 Texte intégral des mentions H

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.5 Numéros de téléphone d'urgence

Austria	+43 1 406 43 43
Belgium	+32 70 245 245
Bulgaria	+359 2 9154 233
Croatia	(+385 1) 2348342

Czech Republic	+420 224 919 293 / +420 224 915 402
Denmark	+45 82 12 12 12
Estonia	16662 (National), International (+372) 626 93 90
Finland	+358 9 471977
France	+ 33 (0)1 45 42 59 59
Germany	+31 13 4642 211
Greece	+31 13 4642 211
Hungary	(+36-80) 201-199
Iceland	+354 543 2222
Ireland	+353 1 8092566 / +353 1 8379964
Italy	+39 06 68593726
Latvia	+371 67042473
Lithuania	+370 5 236 20 52 or +370 687 53378
Luxembourg	+352 8002 5500
Malta	+356 21224071
Netherlands	+31 30 2748888 (Only for the purpose of informing medical personnel in cases of acute intoxications).
Norway	+47 22 59 13 00
Poland	+31 13 4642 211
Portugal	+808 250 143
Romania	+31 13 4642 211
Slovakia	+31 13 4642 211
Slovenia	+31 13 4642 211
Spain	+34 91 562 04 20 (only for the purpose of informing medical personnel in cases of acute intoxications).
Sweden	+46 112
United Kingdom	+44 845 46 47 (England and Wales) + 44 8454 24 24 24 (Scotland)

16.6 Informations complémentaires

Conformément au règlement (UE) 2015/830 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité est basé sur les propriétés des matériaux connus d'Escentscia Limited au moment de la publication de la fiche technique. Cette fiche est destinée à fournir des informations pour une évaluation de la santé et de la sécurité du matériau et des circonstances, selon lequel il est emballé, stocké ou appliqué sur le lieu de travail. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation sécuritaire du produit, selon les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité. Ce document n'est pas destiné à garantir la qualité à des fins d'assurance.